

Nous vous remercions de votre intérêt à devenir membre de la Société Suisse de Pathologie.

Le processus d'affiliation est décrit dans l'art 20 des statuts:

Art. 20

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par écrit au président de la Société. Toute demande d'adhésion doit être déposée au plus tard 4 semaines avant l'assemblée générale. Elles contiennent

- une demande d'affiliation par écrit sous forme d'une lettre brève
- un bref curriculum vitae du candidat,
- un aperçu de ses intérêts professionnels
- une liste de ses publications scientifiques
- un rapport d'un membre parrainant le candidat.

L'assemblée des membres se tient lors du congrès annuel ayant toujours lieu dans la première moitié du mois de novembre de l'année en cours.

La demande d'affiliation devrait parvenir au plus tard jusqu'à la fin de septembre au

- **Président de la Société Suisse de Pathologie**
Prof. Dr. med. Gieri Cathomas
Institut für Pathologie Liestal, Kantonsspital Baselland
Mühlemattstrasse 11, 4410 Liestal
Gieri.Cathomas@ksbl.ch

ET

- Une copie du dossier à la **l'administration de la SSPath**
Mme Dr. med. Alexandra Safret
ADMED Pathologie
Av. de Bellevaux 4A
CH-2000 Neuchâtel
Email : alexandra.safret@ne.ch

Le dossier peut être envoyé par courrier postal ou par e-mail.